

Changements de méthode comptables (projet de modification d'IAS 8)

Avril 2018

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES COMMENTAIRES ADRESSÉS À
L'IASB ET AU CNC : LE 27 JUILLET 2018

Les répondants sont priés d'envoyer leur lettre de commentaires (fichier Word) par courriel à info@acsbcanada.ca, à l'attention de :

Rebecca Villmann, CPA, CA, CPA (Illinois, É.-U.)
Directrice, Normes comptables
Conseil des normes comptables
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2

Le présent exposé-sondage reflète des propositions formulées par l'International Accounting Standards Board (IASB), que le Conseil des normes comptables (CNC) a l'intention d'adopter, sous réserve de ses délibérations sur les commentaires qu'il aura reçus, à titre de principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous vous invitons à nous faire parvenir par écrit, en votre propre nom ou au nom de votre organisation, vos commentaires sur le contenu de l'exposé-sondage. Il est souhaitable que les personnes qui sont favorables aux propositions expriment leur opinion au même titre que celles qui ne le sont pas.

Les commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils portent sur un paragraphe ou un groupe de paragraphes précis. Si vous exprimez une divergence de vues, veuillez expliquer clairement le problème en cause et indiquer une solution possible, avec motifs à l'appui. Les commentaires reçus par le CNC, à l'exception de ceux dont l'auteur aura expressément demandé la confidentialité, pourront être consultés sur le site Web peu après la date limite de réception des commentaires.

Points saillants

Le Conseil des normes comptables (CNC) se propose, sous réserve des commentaires qu'il recevra à la suite de la publication de l'exposé-sondage, d'incorporer dans la Partie I du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, les modifications qui seront apportées à IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations et erreurs*.

Exposé-sondage de l'IASB®

L'International Accounting Standards Board (IASB) a récemment publié l'exposé-sondage, *Changements de méthodes comptables (projet de modification d'IAS 8)*, qui peut être consulté sur son site Web, www.ifrs.org. Il peut arriver que les entités changent volontairement de méthodes comptables par application des textes explicatifs contenus dans les décisions concernant le programme de travail publiées par l'IFRS® Interpretations Committee. Les modifications proposées visent à abaisser le seuil d'impraticabilité à employer à l'égard de l'application rétrospective de ces changements, de sorte qu'il repose sur des considérations coûts-avantages spécifiques à l'entité.

À l'exposé-sondage de l'IASB s'ajoute une base des conclusions, qui ne fait pas partie intégrante de celui-ci (et qui n'a par conséquent pas été traduite en français), mais que les parties prenantes pourraient néanmoins juger utile de consulter.

Appel à commentaires

Le CNC encourage les parties prenantes canadiennes à répondre à l'IASB au sujet de l'exposé-sondage. Les questions auxquelles l'IASB invite tout particulièrement les parties prenantes à répondre sont précisées dans l'appel à commentaires de l'exposé-sondage. Les répondants canadiens sont priés d'envoyer leur lettre de commentaires directement à l'IASB et d'en transmettre une copie au CNC.

Le CNC soumet par ailleurs aux répondants canadiens la question supplémentaire suivante au sujet des modifications proposées :

L'IASB a élaboré les modifications proposées conformément à sa procédure officielle en vue d'une application par les entités du monde entier. Dans l'hypothèse où les propositions seraient finalisées et approuvées par l'IASB (toujours selon sa procédure officielle), croyez-vous que l'application des modifications proposées serait appropriée au Canada? Si vous jugez que non, veuillez préciser quels aspects des modifications et quelles circonstances rendent les dispositions proposées dans l'exposé-sondage inappropriées.

Veuillez faire parvenir vos réponses à cette question supplémentaire directement au CNC.

Vous pouvez soumettre vos commentaires par courriel (en format Word) à : info@acsbcanada.ca.

La période de commentaires sur l'exposé-sondage de l'IASB prend fin le 27 juillet 2018. Les réponses à la question supplémentaire du CNC doivent lui parvenir au plus tard à la même date.

© 2018 Comptables professionnels agréés du Canada

Des extraits tirés de cette publication ou des liens y conduisant peuvent être utilisés, à condition que soit mentionné clairement le nom complet du conseil, du conseil de surveillance, du comité ou de l'auteur relevant de Normes d'information financière et de certification Canada, et que cette mention renvoie expressément au contenu original.

Pour obtenir de l'aide concernant cette mention, veuillez écrire à info@frascanada.ca.